

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Valérie Cyr-Cayouette
François Poirier
Yves Barriault
Laurent St-Onge

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
générale et greffière-trésorière.

.....

275-12-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

276-12-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

277-12-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 7 novembre 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2022.

.....

278-12-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 65 618,29 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

279-12-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 222 404,81 \$.

.....

280-12-2022 REPORT D'ÉCHÉANCE - EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT NO 307-2018

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents la Municipalité de Saint-Alphonse – Lieu d'enfouissement technique demande à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs de prolonger jusqu'au 15 décembre 2023 le financement temporaire du règlement numéro 307-2018 ;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse – Lieu d'enfouissement technique autorise la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur du LET à signer tous documents relatifs à cet emprunt.

.....

281-12-2022 OMH CONTRIBUTION AU BUDGET VERSEMENT 2022

Il est attendu que la Municipalité de Saint-Alphonse verse chaque année un montant représentant 10% du coût du supplément au loyer pour l'année en cours ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de verser à l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant de 4 863 \$ pour l'année 2022 selon le rapport d'approbation produit par la Société d'habitation du Québec en mars 2022.

.....

282-12-2022 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANT DÛ ANNÉE 2021

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes dues pour l'année 2021 qui ne seront pas payées d'ici le 16 décembre 2022 seront transmises à la MRC de Bonaventure pour la vente pour non-paiement de taxes, la liste sera déposée au Conseil à la séance de janvier 2023, et nous autorisons la radiation des comptes de l'année 2021 intérêts au 31 décembre 2021 pour provisions mauvaises créances pour les dossiers suivants : matricules 2039-52-8217 montant 9,19 \$ et 1839-21-1590 montant 10,50 \$.

.....

283-12-2022 ADJUDICATION CONTRAT POUR LA PATINOIRE

CONSIDERANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la préparation, le déneigement et l'entretien de la glace ;

CONSIDERANT QU'une seule soumission a été déposée ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de madame Cynthia Samson-Cormier au montant de 16 800,00 \$ et ce, conformément au «Contrat pour la préparation, le déneigement et l'entretien de la glace », saison 2022-2023 et que Madame Kasandra Arsenault, responsable des loisirs et de la vie communautaire, soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse.

.....

284-12-2022 ADJUDICATION CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité a invité GFL environnemental Inc et Exploitation Jaffa à nous soumettre par simple demande de prix une offre pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrant ;

Les offres suivantes ont été déposées taxes incluses :

GFL environnemental Inc. :	35 800,31 \$
Exploitation Jaffa Inc:	23 646,84 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'Exploitation Jaffa au montant de 23 646,84 \$ taxes incluses pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrant et ce, conformément aux directives émises par la Municipalité lors de l'invitation, et nous autorisons la mairesse, madame Josiane Appleby à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

.....

285-12-2022 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse prévoit la formation de 2 « Pompier 1 », 2 « officier non urbain » et de 10 RCR/DEA au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

.....

286-12-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Alphonse, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022 en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Principale Est	0,10	Bois brut	1000 et +
Route Marcellin	1,41	Bois brut	1000 et +
Ch. des Ruisseaux Ouest	0,96	Bois brut	1000 et +
Route Barriault	0,30	Bois brut	1000 et +

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2,77 km.

.....

287-12-2022 SERVICE INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DES CONTRATS

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler pour l'année 2023 le contrat d'entretien et de soutien des applications au montant de 7 549,28 \$ taxes incluses pour notre système informatique avec PG Solutions et d'accepter l'offre de service Aurora au coût de 3 750 \$ pour le nouveau module de la paie et nous partagerons les coûts en parts égales avec le lieu d'enfouissement technique.

.....

288-12-2022 RENOUELEMENT – POLICE D'ASSURANCE POUR 2023

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler pour l'année 2023 notre police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), courtier AGP Assurance, payable à l'ordre de FQM assurances inc., la partie de la prime attribuable au LET sera payée par le LET.

.....

289-12-2022 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS MUNICIPAUX 2022 »

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que dans le cadre du programme Fonds de développement du territoire volet Festivals et événements municipaux 2022, nous autorisons les versements d'aide financière suivants :

École aux Mille-Ressources	au montant de 700,00 \$
Comité de la famille	au montant de 465,00 \$

.....

290-12-2022 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour un projet de prévention, de sensibilisation et d'amélioration de la sécurité routière ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse autorise le dépôt d'une demande d'aide financière et tout document exigé par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme, s'engage à payer les frais non subventionnés (1000 \$) par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, et par la même résolution, autorise madame Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la demande d'aide financière, la convention d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

.....

291-12-2022 DÉNEIGEMENT – RUE PRINCIPALE EST

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que nous autorisons Donat Bujold, Julie Poirier à effectuer le déneigement à partir de la limite de Saint-Siméon et Saint-Alphonse, rang 8 vers Saint-Alphonse jusqu'à la virée de la rue Principale Est, hiver 2022-2023, et ce, conformément à notre résolution 291-12-2016 « Déneigement des chemins municipaux ».

.....

292A-12-2022 FABRIQUE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que tel que convenu à la résolution # 271-11-2022 la Municipalité de Saint-Alphonse accepte que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Alphonse utilise gratuitement le centre communautaire afin d'y tenir les offices religieux, les dimanches du 8 janvier 2023 au 2 avril 2023 de 9 heures à 13 heures, sauf si un scrutin a lieu, et que nous autorisons la mairesse à produire une lettre d'appui pour le dépôt d'une demande au programme FRR à la MRC de Bonaventure pour l'étude architecturale du bâtiment.

.....

292-12-2022 PROJET DE MISE EN COMMUN – DIRECTEUR SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC BONAVENTURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a pris connaissance du Guide de l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Caplan, Saint-Alphonse et la Ville de New Richmond désirent présenter un projet de démarrage et de mise en œuvre d'une entente de coopération intermunicipale en Sécurité Incendie dans le cadre de l'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – partie 2 ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à participer au projet de démarrage et à la mise en œuvre d'un service de direction en Sécurité Incendie en commun et à assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse nomme la MRC de Bonaventure comme organisme responsable du projet.

.....

293-12-2022 PESSEP – courriel d'intérêt

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire parvenir un courriel d'intérêt afin de présenter une demande individuelle dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

.....

294-12-2022 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE DE LA BAIE-DES-CHALEURS SUR L'ENREGISTREMENT DES CHIENS

ATTENDU QUE la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) prévoit que les municipalités sont responsables d'appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et que le Règlement 324-2021 dicte les normes qui doivent être suivies, incluant l'obligation des propriétaires de chien de faire enregistrer leur animal ;

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens autorise la perception de frais annuels d'enregistrement pour la garde de chiens ;

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi ;

ATTENDU QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec

toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse adopte le protocole d'entente, renouvelable annuellement, mandatant le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs de la mise en œuvre de l'enregistrement des chiens sur son territoire par l'application des articles 22, 24, 25, 26, 27 du Règlement 324-2021;

QUE le Conseil municipal autorise les employés du Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs à appliquer les 22, 24, 25, 26, 27 du Règlement 324-2021 concernant l'enregistrement des chiens, à la suite de la signature du protocole d'entente à cet effet ;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente sur l'enregistrement des chiens avec le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs fait en vertu du Règlement 324-2021.

.....

295-12-2022

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 064-03-2008 CONCERNANT LA PERSONNE RESPONSABLE DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 064-03-2008, faisant partie intégrante du règlement numéro 2008-06 (Entente intermunicipale relativement à la gestion des cours d'eau municipaux) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alphonse veut modifier le titre du responsable des cours d'eau pour son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la résolution 064-03-2008 doit être modifié par « Selon le titre du poste, le/la responsable des travaux publics ou l'inspecteur (trice) municipal (e), est nommé (e) responsable des cours d'eau pour la Municipalité de Saint-Alphonse. En son absence, le/la directeur (trice) général (e) de la municipalité de Saint-Alphonse deviendra le/la responsable ».

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'article 4 de la résolution 064-03-2008 soit modifié par : « Selon le titre du poste, le/la responsable des travaux publics ou l'inspecteur (trice) municipal (e), est nommé (e) responsable des cours d'eau pour la Municipalité de Saint-Alphonse. En son absence, le/la directeur (trice) général (e) de la Municipalité de Saint-Alphonse deviendra le/la responsable ».

.....

296-12-2022

EMBAUCHE OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

CONSIDÉRANT notre demande de candidature pour combler un poste d'opérateur de machinerie lourde ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de Carl Cormier-Miousse en date du 14 novembre 2022 avec une période de probation de six mois et nous mandatons la mairesse à signer le contrat d'engagement.

.....

297-12-2022 OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE – CHANGEMENT DE POSTE

CONSIDÉRANT notre demande de candidature pour combler un poste d'opérateur de machinerie lourde ;

CONSIDÉRANT qu'un employé à l'interne a manifesté de l'intérêt pour ce poste et que la politique des conditions de travail lui donne priorité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le transfert de poste de Claude Chevalier d'opérateur de machinerie lourde et concierge à opérateur de machinerie lourdes seulement à compter du 1^{er} novembre 2022.

.....

298-12-2022 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la mise à niveau des échelons salariaux de chaque poste selon le coût de la vie 2022 et de verser la rétroaction salariale nommée dans la résolution # 205-09-2022 le 15 décembre 2022 et que ces échelons seront ré-évalués en 2025.

.....

299-12-2022 BONUS DE NOEL

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner un don de 50 \$ à tous les employés de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'occasion de Noël 2022.

.....

300-12-2022 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – DEMANDE DU MINISTÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a octroyé 21 places permanentes pour un centre de la petite enfance dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux démarches effectuées pour la location de notre bâtiment situé au 143, route de Saint-Alphonse, il appert que le bâtiment ne répond pas aux exigences du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a offert de donner une partie du lot 5 522 453 du cadastre du Québec au Centre de la Petite Enfance

de la Baie, tel que mentionné à la résolution # 258-11-2022 adoptée le 7 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 522 453 est situé dans les zones 38-RE et 39-RE du plan de zonage de la Municipalité de Saint-Alphonse, lesquelles zones autorisent la construction d'un centre de la petite enfance ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 522 453 n'est pas situé à l'intérieur d'une zone inondable, d'une bande de protection ou d'une autre zone à risque établie par le règlement de zonage ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la mairesse Josiane Appleby et la directrice générale et greffière-trésorière Annick Duguay Cormier à poursuivre les démarches avec le ministère de la Famille afin de concrétiser le don d'une partie du lot 5 522 453 (mandater un arpenteur-géomètre afin de subdiviser le lot selon les dimensions exigées par le Ministère).

.....

301-12-2022 EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2023

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse présente un projet dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2023 – Demande / Accord » et que la responsable en loisir et vie communautaire, madame Kasandra Arsenault est autorisée à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

.....

302-12-2022 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées ;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (réf. résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure) ;

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (réf. résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure) ;

ATTENDU QUE le ministère, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 % ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMD dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs ;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023 par une contribution financière de 1 898 \$.

.....

303-12-2022 INSCRIPTION À DEUX FORMATIONS

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de la mairesse Josiane Appleby aux formations suivantes offertes par la Fédération québécoise des municipalités : Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH, et Se connaître : développement du leader, au coût approximatif de 725,00 \$.

.....

304-12-2022 DEMANDE DU COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 1 000 \$ à la Guignolée St-Alphonse.

.....

305-12-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

306-12-2022 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 54.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....